

Domaine de PEGON - Formulaire de réservation

Avant de remplir le formulaire, merci de confirmer par mail ou téléphone, lire les conditions de location (contrat de location). Un acompte de 25% (minimum 75€) et demandé lors de la réservation. Le solde 75% doit être versé 8 semaines avant votre arrivée. Vous serez averti par courriel de la réception de votre acompte et confirmation de réservation. Nous vous conseillons de souscrire une assurance voyage comportant une clause d'annulation.

Mettre une croix dans le gîte que vous souhaitez

Gîte 1 Poppies <input type="checkbox"/>	Gîte 2 Sunflowers <input type="checkbox"/>	Gîte 2a Annex <input type="checkbox"/>	Gîte 3 Hollyhocks <input type="checkbox"/>	Gîte 4 Swallows <input type="checkbox"/>	Gîte 5 Barn Owl <input type="checkbox"/>
--	---	---	---	---	---

Merci de remplir les champs en lettres CAPITAL

Période	Du Samedi ____ (16Heures)	Au Samedi ____ (10Heures)	Nombre de Nuits:
Nom (Merci de lister toutes les personnes)			
Adresse :			Remarque :
E-Mail :			
Téléphone :			
Nombre d'adultes :			Nombre d'enfants (en dessous 13 ans):
Option : Ménage <input type="checkbox"/>		Option : Draps et Serviettes <input type="checkbox"/>	
Gîte 1 et 4 : 45 €	Gîte 2 ; 2a ; 3 ; 5 : 35€	12€ par personne	

Taxe de séjour à partir de 13 ans : 0,40€ par nuit et par personne.

Tarifs

Total	
Acompte 25% (minimum 75€)	
Solde (8 semaines avant votre séjour)	

Modalités de règlement

Option 1	Par virement bancaire : Nom de la banque: CIC Surgères Nom du titulaire du compte : Domaine de PEGON SARL Adresse : 16 avenue de la libération BP8 17700 SURGERES Téléphone : (33) 546281660 Code Banque : 30047 Code guichet : 14287 Numéro de compte : 00020120501-23 IBAN : FR76 3004 7142 8700 0201 2050 123
Option 2	Internet : paiement sécurisé sur notre site domainedepegon.com
Option 3	Par cheque A l'ordre de Domaine de PEGON adresse : domaine de PEGON, PEGON, Saint Pierre d'Amilly, 17700
Option 4	Cheque Vacances ANCV

Caution

Un chèque de caution est demandé 150€ (euros) par gîte soit au moment du règlement du solde, si ce solde est réglé par chèque, soit le jour d'arrivée si le solde est réglé par virement. Je confirme que, j'ai lu et accepté les termes et conditions du contrat de location.

Signature :

Date :

CONDITIONS GENERALES

Article 1 : Durée du séjour : le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 : Conclusion du contrat : la réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé. La location conclue entre les parties au présent acte, ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 : Règlement du solde : le solde doit être réglé 60 jours (2 mois) avant le début de la location. Le locataire n'ayant pas versé le solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors la prestation est de nouveau offerte à la vente.

Article 4 : Annulation par le locataire avant l'arrivée dans les lieux :

Si le locataire annule son inscription :

- 8 semaines avant l'arrivée : il sera retenu 25 % du prix total,
- 5 à 8 semaines : il sera retenu 35 % du prix total,
- 3 à 5 semaines : il sera retenu 70% du prix total,
- Moins de 3 semaines : il sera retenu 100% du prix total.

Séjour interrompu : si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire et il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5 : Annulation par le propriétaire : si par suite d'un cas de force majeure ou d'une impossibilité quelconque, le gîte ne peut être mis à la disposition du locataire, le propriétaire effectuera le remboursement des sommes versées, le locataire d'engageant à ne plus formuler d'autres réclamations.

Article 6 : Assurances : le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait, il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 7 : Arrivée : le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 8 : Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

Ménage : L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage du gîte est la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Votre gîte sera parfaitement propre et bien rangé à votre arrivée.

A la fin de votre séjour, vous pouvez choisir de prendre l'option ménage ou de nettoyer vous-même votre gîte.

Si vous choisissez de nettoyer vous-mêmes votre gîte, il doit être laissé dans le même état qu'à son arrivée. Dans ce cas, nous vous fournirons un kit avec tous les produits de nettoyage la veille de votre départ.

Si vous choisissez l'option ménage, cette option ne comprend pas le rangement général, la vaisselle, ou vider les poubelles, dans ce cas un montant sur la caution pourra être retenu.

Article 9 : Dépôt de garantie ou caution : à l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie d'un montant de **150 €uros** est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie (départ), ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Cette caution peut servir pour couvrir par exemple les frais dus à des objets cassés, malmenés ou un gîte rendu dans un état non recevable.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai d'une semaine.

Article 10-a : Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 10-b : il est strictement interdit de fumer dans les gîtes.

Article 10-c : Le locataire doit respecter la capacité de couchages tel que décrits sur notre site internet.

Article 10-d : Fosse septique. Les gîtes sont équipés de fosse septique, il est nécessaire d'utiliser des produits adaptés.

Article 11 : Animaux : Par défaut les animaux ne sont pas acceptés. Le présent contrat précise que le locataire ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique sauf accord exceptionnel du propriétaire. Dans tous les cas même après accord les chiens devront être tenus en laisse et ne pas occasionner de nuisance sonore, ni dégradations.

Article 12 : Paiement des charges : En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Le montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

Article 13 : Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être soumise au propriétaire par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours à compter de l'entrée dans les lieux.

Article 14 : Draps & Serviettes

Nous proposons l'option de Draps & Serviettes, qui comprend 2 draps par lit (1 drap housse + 1 drap plat), taies d'oreillers, 2 serviettes de toilette, 2 torchons, 1 essuie-mains.

Dans le cas où vous apportez votre propre linge, vous devez prévoir un drap housse, 1 drap plat, taie d'oreiller.

Article 15 : Piscine

La piscine n'est pas surveillée.

Les enfants doivent être sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents.

Si les enfants ne savent pas nager, ils doivent porter des brassards sous la responsabilité de leurs parents.

Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'accident.

La profondeur maximale n'est que de 1,50 m, il est donc interdit de plonger.

Les objets en verre sont interdits dans la piscine et ses abords. Nous mettons à votre disposition dans votre gîte des verres en plastique.

Douche Piscine : Par souci d'hygiène, les baigneurs doivent obligatoirement utiliser la douche avant d'entrer dans la piscine.